



ACHAT ET REPRISE DES MANUELS SCOLAIRES

Chers parents,

L'Institut Saint-André, en partenariat avec les librairies Club, propose d'acheter les manuels scolaires via un site internet de vente en ligne dont vous trouverez les renseignements ci-dessous. Bien entendu, vous êtes totalement libres d'acheter les livres dans la librairie de votre choix.

Procédure d'achat :

- A partir du lundi 28 juin et avant le jeudi 5 août, connectez-vous à l'adresse suivante : <https://eleve.servicemanuelsscolaires.be>.
- Cliquez sur « Accès Elèves ».
- Si vous possédez déjà un compte Club, connectez-vous avec votre adresse mail et votre mot de passe.
- Si vous n'avez pas encore de compte, choisissez, dans la rubrique « Inscription », le code général suivant : **wkPfmjWRXUxXAjv** - Renseignez les champs requis et validez.
- Suivez le mode d'emploi
(Dépliant CLUB reçu avec le bulletin et accessible sur notre site Internet).

ATTENTION : veillez à bien sélectionner la page qui correspond au niveau de votre enfant !

- Année
- Immersion ou non immersion

Quels livres dois-je acheter pour l'année scolaire 2021-2022 ?

- Les manuels de la bibliothèque familiale et les cahiers d'exercices ; Atlas, dictionnaire, bible... Plus généralement, les livres utilisés au minimum pendant 3 années (sauf exceptions). Ces manuels ne pourront donc pas être revendus par la suite à Club.
- Les manuels utilisés pendant 1 ou 2 années (sous la nomination de la branche) qui pourront être revendus à Club.

Comment puis-je payer ma commande ?

Au moment de la finalisation de la commande, le paiement via la plate-forme sécurisée Twikey vous sera demandé (mandat pour domiciliation). Le montant vous en sera débité sur présentation de la facture à votre banque après la livraison.

Dois-je commander obligatoirement des livres neufs ?

Pour les livres de la bibliothèque familiale, il va de soi qu'il s'agit de livres neufs. Pour les autres manuels, vous pouvez choisir d'acheter des manuels d'occasion. Vous paierez alors 70 % du prix d'un livre neuf, et vous pourrez, à la fin de l'année scolaire, les revendre à Club à 40 %. S'il n'y a plus d'exemplaire d'occasion disponible au moment de votre commande, vous recevrez un manuel neuf. Vous le paierez donc au prix neuf, mais Club vous offre la garantie que vous pourrez le revendre à 70 % du prix neuf à la fin de l'année scolaire.

Avez-vous plusieurs enfants scolarisés à Saint-André ?

Dans ce cas, l'inscription distincte pour chaque enfant est obligatoire. Autrement dit, si vous avez plusieurs enfants, il faudra vous inscrire plusieurs fois.

Procédure de reprise

CLUB reprend et rachète directement une partie des manuels que votre enfant a utilisés ces deux dernières années. Pour ce faire, il suffit de se connecter sur la plateforme Club et ensuite encoder votre liste de manuels à revendre. Enfin, vous déposerez le colis dans un bureau de poste ou un magasin Club de votre choix.

Sur notre site Internet www.isaxl.be, à la rubrique « L'école », « Manuels scolaires », vous trouverez très prochainement:

- La liste des manuels scolaires par niveau et par filière ;
- La procédure CLUB d'achat des manuels ;
- La procédure CLUB de reprise des manuels.